

Élections Chambre des Salariés

2024 — Vote par correspondance

Notre programme.
Nos candidats.

Jamais seul
face à l'injustice
sociale!

elsoc.lu

ogbl.lu



OGB•L
LE SYNDICAT



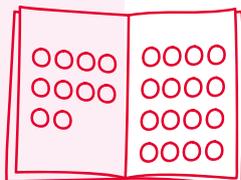
Cette fois-ci, nous pourrions tous voter.



OGBL
LE SYNDICAT

**Retrouvez
tous nos
candidats**

Page 14 - 23



Et ceux qui peuvent voter, doivent utiliser ce droit, car l'élection à la Chambre des salariés est la plus grande élection démocratique du Luxembourg, avec plus de 600 000 votants. Cela représente deux fois plus d'électeurs que pour notre Parlement. Pour cette élection, «notre» élection, tout le monde peut voter: salarié-e-s, apprenti-e-s, retraité-e-s, demandeurs d'emploi, quelle que soit leur nationalité, leur sexe, leur lieu de résidence, leur origine. C'est une occasion importante d'exercer une influence active. Chaque voix exprimée engendre une communauté solidaire puissante qui défend collectivement les intérêts de la société face aux employeurs et aux décideurs politiques.

L'OGBL s'engage à tous les niveaux pour la cogestion, dans les entreprises et au niveau politique, au quotidien et au travail, pour l'égalité des droits et le droit de vote pour tous. Lors des élections à la Chambre des salariés, nous avons tous la possibilité de voter, et il faut absolument saisir cette opportunité.

Unissons nos forces afin d'amener de véritables changements!

Surtout à l'heure d'un gouvernement libéral-conservateur, qui parle le même langage que les organisations patronales, et des crises multiples qui pèsent sur les salariés et leurs familles, il est indispensable de renforcer l'OGBL.



Nora Back

Présidente de l'OGBL

Car l'OGBL est le seul syndicat à avoir la force et le courage de faire face aux attaques contre les intérêts des salarié-e-s et des pensionné-e-s.

Des temps difficiles nous attendent. Le programme de la coalition parle un langage clair: le capital sera encore renforcé, les grands problèmes de notre époque seront laissés au libre marché, l'environnement n'est pas une priorité, la crise du logement continuera à faire rage et, en premier lieu, les travailleurs-euses et les retraité-e-s devront se serrer la ceinture.

Nous devons nous défendre, nous lever et nous exprimer pour défendre nos acquis, pour protéger et développer notre droit du travail, pour garantir nos pensions, pour améliorer la situation générale des salarié-e-s, des retraité-e-s et de leurs familles.

Le temps du changement est venu et c'est à nous de faire des élections sociales une démonstration de force pour les salarié-e-s! Il ne s'agit pas seulement d'une élection de plus – mais c'est l'occasion de placer nos intérêts en première ligne de l'agenda. Ces élections sont plus qu'une simple croix sur un bulletin de vote. Il s'agit de solidarité, d'unité et de constituer ensemble une voix puissante.

Pas de bla bla...

L'OGBL a défendu l'index

Adaptation partielle du barème de l'impôt

Freiner l'inflation au lieu d'attaquer l'index

Notre bilan depuis 2019

L'OGBL est le **SEUL** syndicat qui a refusé de signer l'accord « tripartite » de mars 2022, qui prévoyait le versement d'une seule tranche indiciaire **tous les 12 mois**. Après s'être opposé dans la rue à la manipulation de l'index, sa persévérance a permis d'obtenir un nouvel accord en septembre 2022, rétablissant le fonctionnement normal de l'indexation des salaires et pensions. La manipulation a ainsi pu être bloquée et elle ne s'est finalement limitée qu'à une seule tranche. **3 tranches indiciaires** supplémentaires ont été versées, soit une sauvegarde du pouvoir d'achat de **7,7%**.

Depuis l'abolition du mécanisme d'adaptation du barème de l'impôt par le ministre des Finances de l'époque Luc Frieden en 2012, tous les salarié.e-s et pensionné.e-s ont subi une augmentation rampante de leur charge fiscale en raison de la non-adaptation au coût de la vie. Il s'agit d'une hausse d'impôt, d'un vol de l'index sur le net ! En mars 2023, dans le cadre d'une nouvelle tripartite, l'OGBL a enfin obtenu une adaptation (partielle) du barème pour limiter ces pertes sous la forme d'un **crédit d'impôt** équivalent à l'impact fiscal de **2 tranches indiciaires** en 2023 et d'un **ajustement du barème** prenant en compte **2,5 tranches indiciaires** au 1^{er} janvier 2024 – augmenté ensuite à **4 tranches indiciaires** (sur 8 dues) par le nouveau gouvernement.

Alors que les autres syndicats avaient été d'accord pour manipuler l'index sans prévoir une quelconque mesure pour endiguer l'explosion des prix, l'OGBL a obtenu en septembre 2022 un **plafonnement des prix de l'énergie**, qui a contribué à éviter une explosion des coûts pour les ménages. Ce plafond a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2024. Il a permis de freiner sensiblement l'inflation.



232 conventions collectives de travail négociées par l'OGBL

Des centaines de milliers de salariés profitent des **améliorations des conditions de travail et de rémunération** négociées par l'OGBL. Depuis 2019, l'OGBL a également obtenu l'introduction de **nouvelles conventions collectives** dans 18 entreprises, couvrant plus de 1.600 salarié-e-s qui n'en bénéficiaient pas auparavant.

Une hausse du salaire social minimum

En réaction à la revendication de l'OGBL d'**augmenter structurellement le salaire social minimum** (SSM), le gouvernement a décidé début 2019 d'augmenter le SSM de 0,9%. Par ailleurs, malgré les attaques répétées du camp patronal, l'**ajustement régulier du SSM à l'évolution générale des salaires** n'a pas été remis en question pendant les cinq dernières années et le SSM a ainsi été adapté tous les 2 ans, en plus de son indexation.

Des milliers de licenciements collectifs empêchés

L'OGBL a négocié des **plans de maintien dans l'emploi** dans de nombreux secteurs, préservant des milliers d'emplois dans un contexte de crises successives. Dans plusieurs entreprises, l'action de l'OGBL a par ailleurs permis d'**éviter des licenciements collectifs déjà annoncés** par les employeurs, en obtenant la négociation de plans de maintien dans l'emploi au lieu de plans sociaux, ayant permis d'**éviter au maximum des licenciements secs**.

Accords trouvés sur le télétravail et le droit à la déconnexion

L'OGBL a négocié des accords importants avec le patronat au niveau national: d'une part, un accord interprofessionnel pour **réglementer le télétravail**, d'autre part, un accord pour un texte de loi sur le respect du **droit à la déconnexion** des salarié-e-s en dehors de leurs heures de travail, qui doit maintenant être mis en place dans toutes les entreprises du pays. L'OGBL a donc contribué à adapter les conditions de travail dans le contexte de la digitalisation.

1 jour de congé et 1 jour férié en plus

Alors que l'OGBL a revendiqué la 6^e semaine de congé payé lors de sa campagne de 2019, le gouvernement a réagi en prévoyant une augmentation des jours de congé légaux à **26 jours/an** et en introduisant un nouveau jour férié, la **Journée de l'Europe le 9 mai**. C'est une réponse partielle à nos revendications, mais l'OGBL continuera le combat pour la 6^e semaine de congé légal.

Depuis leur désindexation en 2006, l'OGBL n'a cessé de revendiquer la **réindexation des allocations familiales**. Cet objectif a enfin été atteint **au 1^{er} octobre 2021**. Depuis lors, les allocations ont été adaptées à 5 reprises à l'évolution des prix, représentant, à l'heure actuelle, **entre 418,32 € et 497,16 € par enfant et par an**. L'OGBL n'a toutefois pas oublié toutes les pertes encourues entre 2006 et 2021 !

Depuis septembre 2023, le projet-pilote du **paiement immédiat direct** (PID) a été lancé au niveau de la CNS. Avec le PID, les patient·e·s n'auront à l'avenir plus besoin d'avancer les montants qui leur sont remboursés par la CNS. Le PID répond à la revendication de longue date de l'OGBL de prévoir un **tiers payant généralisé** pour les prestations médicales, afin d'éviter que des frais médicaux provoquent des problèmes financiers majeurs pour les assuré·e·s. L'OGBL insistera pour que tous les acteurs mettent cet outil en place au plus vite, afin de permettre aux assuré·e·s de pouvoir en profiter directement auprès des prestataires et ce, le plus rapidement possible.

Malgré les remises en cause incessantes de notre sécurité sociale et de notre régime de pension public et solidaire par les lobbyistes patronaux et certaines instances internationales, aucune réforme contraire aux intérêts des salarié·e·s et des pensionné·e·s n'a été entreprise ces cinq dernières années, sous l'œil vigilant de l'OGBL. Il va de soi que toute tentative dans ce sens susciterait une **opposition massive** de l'OGBL.

Entre 2019 et 2023, l'OGBL a soutenu les salarié·e·s dans 1 229 affaires juridiques (droit du travail et droit social). Le taux de **succès s'est élevé à 90%**.

Réindexation des allocations familiales

Paiement immédiat direct par la Caisse nationale de santé

Opposition massive aux attaques contre notre sécurité sociale et notre système de retraite

1 229 affaires juridiques

... juste des actes forts !



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

OGB
Ser
de
d'H
d'E

Gouvernement
et patronat
Les salariés sont
fatigués de payer
les pots

TOUCHEZ
A NOTRE

Liste
2

OGB·L
LE SYNDICAT

L'avenir, c'est nous !

L'OGBL, le syndicat au Luxembourg, a des revendications et des idées sur tous les aspects qui touchent directement ou indirectement aux conditions de vie et de travail des salarié-e-s, pensionné-e-s et de leurs familles. Ces revendications, l'OGBL les a notamment adressées aux partis politiques en amont des dernières élections législatives, et il continue de les soutenir avec fermeté vis-à-vis du nouveau gouvernement. Pour une société plus juste !

Les revendications de l'OGBL visent avant tout à réduire les inégalités et à protéger davantage les salarié-e-s, les pensionné-e-s et leurs familles, indépendamment de leur pays de résidence, de leur origine ou de leur genre.

Face à des attaques importantes contre nos acquis et de nouvelles politiques d'austérité qui se profilent à l'horizon, plus que jamais, c'est le moment de renforcer LE syndicat au Luxembourg, l'OGBL !

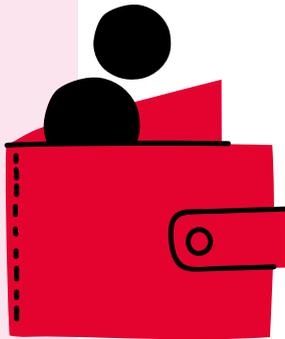


Pas touche à l'index!

Ni manipulé, ni reporté, ni modifié, ni plafonné: On ne touche pas à l'index!
En 2022, l'OGBL a été le seul à défendre coûte que coûte l'indexation automatique des salaires, et il continuera à le faire.
Instrument le plus important pour garantir le pouvoir d'achat des salarié-e-s, des pensionné-e-s et de leurs familles, pilier du modèle social luxembourgeois, l'index est le garant de la paix sociale. Et l'OGBL ne tolérera aucune attaque contre l'index!

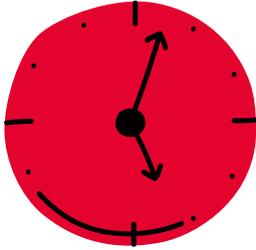


De bonnes conditions de travail et de bons salaires pour tous



La meilleure garantie pour de bonnes conditions de travail et contre les inégalités demeure une convention collective de travail (CCT), négociée par le syndicat. Si l'OGBL a déployé des efforts importants pour négocier de nouvelles CCT, il reste beaucoup de travail à faire pour atteindre l'objectif indiqué par l'Union européenne, à savoir une couverture conventionnelle de 80%. Afin de faciliter la mise en place de nouvelles conventions, l'OGBL revendique non seulement l'introduction d'une obligation pour le patronat de négocier sectoriellement, mais aussi que l'octroi de marchés publics ou d'aides étatiques pour les entreprises soit conditionné à l'existence d'une CCT. Par ailleurs, l'OGBL demande l'élargissement des moyens syndicaux en autorisant notamment des grèves d'avertissement avant la fin des procédures de conciliation. Au-delà de la législation sur les CCT, l'OGBL revendique une augmentation structurelle du salaire social minimum.

Le temps de travail est temps de vie



Sur la question du temps de travail aussi, les attaques du patronat, reprises dans l'accord de coalition du gouvernement sont nombreuses. Alors que de nombreux secteurs souffrent d'un manque de main-d'œuvre, il faudrait ainsi, à en croire les représentant-e-s patronaux-ales et leurs alliés politiques, encore davantage de flexibilité. Mais non seulement la législation actuelle offre déjà de nombreuses possibilités à travers les conventions collectives, mais une flexibilisation supplémentaire accentuerait encore davantage le risque de burn-out et de maladie professionnelle. Ainsi, l'OGBL s'oppose à toute flexibilisation supplémentaire, et notamment à une annualisation du temps de travail. Au contraire, l'OGBL revendique une réduction généralisée du temps de travail sans perte de salaire par voie légale, à décliner ensuite dans les conventions collectives négociées par le syndicat.

Pour un droit du travail plus protecteur

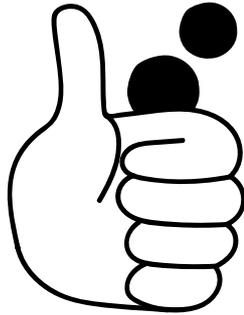


Face aux tentatives de détricoter ou de contourner le droit du travail, l'OGBL revendique, au contraire, un droit du travail fort et protecteur. Une meilleure protection contre le licenciement – individuel ou collectif – est nécessaire. Ainsi, l'OGBL demande à ce que la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) devienne une étape préalable obligatoire avant tout éventuel plan social. Une meilleure protection des salarié-e-s est aussi nécessaire dans le cadre d'une faillite. Par ailleurs, afin de faire face aux défis du monde du travail de demain, l'OGBL revendique une réforme de la formation professionnelle, introduisant, notamment, un véritable droit à la formation continue pour les salarié-e-s. L'OGBL exige aussi d'urgence une loi nationale sur le travail de plateforme afin d'empêcher toute « uberisation » du droit du travail !



Pour plus de justice fiscale

Une société plus juste passe par une fiscalité plus juste. Les impôts doivent non seulement servir à redistribuer du haut vers le bas, mais aussi à financer un État fort, capable d'investir dans les infrastructures, dans des services publics de qualité, dans des prestations sociales de qualité et dans un avenir décarboné. Pour cela, il a besoin de recettes fiscales suffisantes. Contrairement à ce que prévoit l'accord de coalition, il faut évidemment soulager fiscalement les petits et moyens revenus tout en imposant plus fortement les hauts et les très hauts revenus, ainsi que les revenus du capital. De même, l'OGBL s'oppose à toute réduction supplémentaire de l'imposition des entreprises. L'OGBL revendique aussi une adaptation automatique du barème d'imposition à l'inflation afin de mettre fin au phénomène de la « progression froide ».



Des bonnes pensions pour tous !

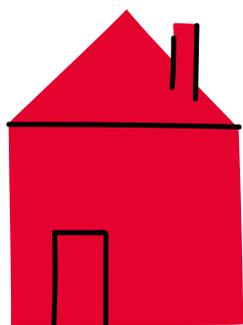
Le patronat et le gouvernement annoncent des attaques contre notre système de retraites en brandissant la menace d'un « mur des pensions ». Là aussi, il est clair que l'OGBL ne laissera passer aucune dégradation supplémentaire. La réforme des pensions de 2012, à laquelle l'OGBL s'est opposé, coûtera au moins 314 000 euros à un·e salarié·e moyen·ne en 25 ans de retraite. Elle contient par ailleurs des dispositifs prévoyant la réduction, voire l'abolition de l'allocation de fin d'année des retraité·e·s ainsi que de l'ajustement régulier des retraites à l'évolution des salaires. L'OGBL demande un retrait de toutes ces détériorations introduites en 2012. Par ailleurs, l'OGBL revendique une augmentation structurelle de la pension minimale pour que celle-ci permette une vie décente !

Protégeons notre sécurité sociale et notre système de santé



L'OGBL s'oppose à toute tentative de privatiser davantage les activités du secteur de la santé et des soins ou du secteur social. Tout en pointant du doigt les dysfonctionnements qu'il peut y avoir, il est hors de question d'ouvrir la porte à une médecine à deux vitesses ou à des détériorations des prestations sociales. Ainsi, l'OGBL insiste sur le maintien du conventionnement obligatoire des prestations médicales. La chirurgie ambulatoire et les analyses IRM doivent continuer à être organisées dans le cadre hospitalier tout en respectant la convention collective applicable. L'OGBL s'engage aussi pour une extension de la prise en charge des soins par la CNS. Par ailleurs, l'OGBL revendique une augmentation structurelle des prestations familiales, prenant en compte les pertes dues à la désindexation entre 2006 et 2021, et la fin des discriminations vis-à-vis des frontalières et frontaliers et de leurs familles.

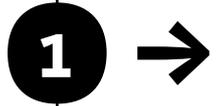
Un toit c'est un droit !



Il y a urgence en matière de logement. L'accès à la propriété devient de plus en plus difficile, surtout pour les jeunes générations, et les prix des loyers ne cessent de s'envoler – au Luxembourg, mais aussi dans les régions frontalières. L'OGBL revendique un plafonnement effectif des loyers qui prend en compte l'évolution du coût de la vie, mais aussi une véritable lutte contre la spéculation, notamment via une progressivité de l'impôt foncier, mais aussi via des taxes nationales sur les logements vides et la rétention de terrains. Au lieu de les étendre comme le prévoit le programme de gouvernement, il faut mettre fin aux avantages fiscaux qui ne font qu'alimenter la spéculation et ainsi augmenter les marges des promoteurs immobiliers ! L'OGBL demande par ailleurs un programme massif de construction public de logements.



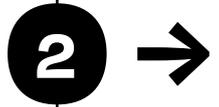
La documentation pour
l'élection de la Chambre des
Salariés vous est adressée
par courrier postal



Chambre des salariés

Comment voter ?

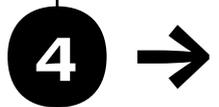
Remplissez votre
bulletin de vote en
utilisant l'une des deux
méthodes valables



Préparez l'envoi
de votre bulletin

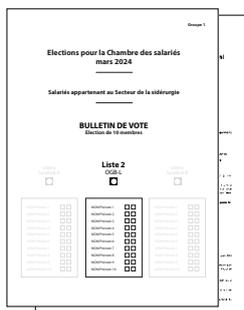


Postez le bulletin
au plus tard le
8 mars 2024



OGB·L
— LE SYNDICAT

Liste
2



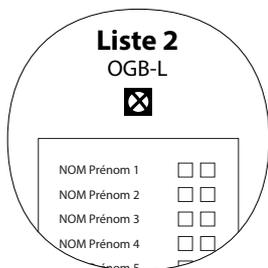
bulletin de vote et notices d'instructions



enveloppe neutre

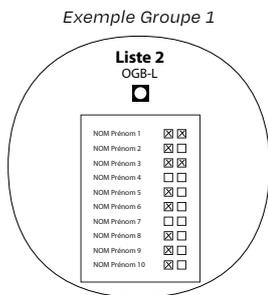


enveloppe de renvoi



Votez OGBL, Liste 2

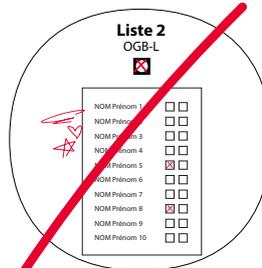
Pour renforcer l'OGBL et envoyer ainsi un signal fort au gouvernement et au patronat, **la méthode la plus sûre et la plus simple consiste à cocher ou noircir le cercle au-dessus de la Liste 2 - OGBL !**



Une autre méthode

consiste à attribuer vos voix* par l'apposition d'une croix dans une ou les deux cases derrière les noms des candidat·e·s de l'OGBL, Liste 2. Chaque croix vaut un suffrage.

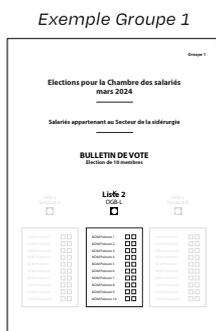
*Nombre **maximum** de voix par groupe:
 Groupe 1: 10 voix Groupe 6: 8 voix
 Groupe 2: 16 voix Groupe 7: 12 voix
 Groupe 3: 12 voix Groupe 8: 6 voix
 Groupe 4: 16 voix Groupe 9: 12 voix
 Groupe 5: 28 voix



Il ne faut pas

- noircir le cercle au-dessus de la liste ET donner en même temps des voix aux candidats individuels
- mettre une marque quelconque sur le bulletin de vote
- attribuer plus de voix que le nombre maximal défini par groupe

Dans les 3 cas, le bulletin est nul !



bulletin de vote

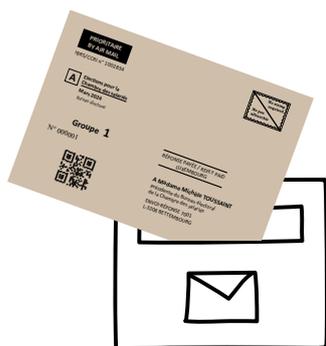


enveloppe neutre



enveloppe de renvoi

Placez votre bulletin de vote dans la petite enveloppe neutre. Ensuite, insérez l'enveloppe neutre dans l'enveloppe de renvoi et fermez-la!



Déposez l'enveloppe de renvoi dans une boîte aux lettres de la poste au Luxembourg ou à l'étranger et ce **suffisamment tôt afin qu'elle parvienne au président du bureau électoral au plus tard le 12 mars 2024.**

Le port est payé par le destinataire. Vous ne devez donc pas affranchir l'enveloppe, ni au Luxembourg ni à l'étranger.



— **AGOSTINELLI**
Carlo
ARCELORMITTAL



— **BAGAGLIA**
Stéphanie
ARCELORMITTAL



— **BONILAVRI**
Laurent
ARCELORMITTAL



— **DETTI**
Virginie
ARCELORMITTAL



— **FERRAI**
Samuel
ARCELORMITTAL



— **HIMMICHE**
Abdelhamid
ARCELORMITTAL



— **POULAIN**
Xavier
ARCELORMITTAL



— **SCHMIDTGALL**
Jean-Luc
ARCELORMITTAL



— **STANEF**
Michel
ARCELORMITTAL



— **ZATTI**
Jean-Marc
ARCELORMITTAL



ADAM
Jacques
TARKETT GDL



BENABDALLAH
Leïla
ROTAREX



BOUHRAOUA
Kamel
WEBASTO



COLLIN
Vincent
GUARDIAN LUXGUARD II



HUBERT
Anne
OBERWEIS



LAMBERT
Raphaël
IVC



MARQUES DA SILVA
Antonio Carlos
GOODYEAR



MATERNE
Sébastien
GOODYEAR



MUNOZ MEJIA
Luisa
GOODYEAR



PICARD
Gilles
DUPONT DE NEMOURS



RENSONNET
Roger
CIRCUIT FOIL
LUXEMBOURG



RIZZO
Béatrice
CEBI LUXEMBOURG



SCHMITT
Ralf
EURO-COMPOSITES



SCHRAMER
Uwe
B MEDICAL SYSTEMS



STORTI
William
AVERY DENNISON
LUXEMBOURG



TARAFINO
Raphaël
CERATIZIT
LUXEMBOURG



— **ASSAL
Brahim**
VEOLIA



— **COLLIN
Jean-Luc**
SOCOM



— **CORNIERE
Guy**
LUX TP



— **CORREIA LOPES
Joaquim**
PERRARD



— **DA SILVA BONIFÁCIO
Marco Paulo**
CDCL



— **FERREIRA VENTURA
Alfredo Jorge**
WIESEN PIRONT



— **JOSTEN
Markus**
TK ELEVATOR



— **LICINA
Almir**
MULLER ET FILS



— **NUNES PINTO
José**
SOLUDEC



— **SANCHES
Jorge**
CLE



— **VALÉRIO HORTO
Artur**
TRALUX



— **VIREY
Stéphanie**
LUX TP

GROUPE **4 Services financiers et intermédiation financière**



BLOCK
Frank
BANQUE
INTERNATIONALE
LUXEMBOURG



CAPITANI
Francis
BGL BNP PARIBAS



CHARDOME
Christophe
LOMBARD
INTERNATIONAL
ASSURANCES SA



DELL'UOMO
Daniela
BANQUE
INTERNATIONALE
LUXEMBOURG



ENDRES
Cindy
BGL BNP PARIBAS



GALASSI
Astrid
BGL BNP PARIBAS



GALLETTA
Calogero
CACEIS IS BANK



GRULMS
Marianne dite Micky
BANQUE
INTERNATIONALE
LUXEMBOURG



STOCCHI ép. HIRSCH
Sonia
BGL BNP PARIBAS



LUCAS
Carlo
BNP PARIBAS



MAGLIULO
Marcello
BANQUE
INTERNATIONALE
LUXEMBOURG



MAURICIO
Joaquim
BGL BNP PARIBAS



PIERRAT ép. GERETTI
Martine
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



STEFFEN
Claude
BANQUE
INTERNATIONALE
LUXEMBOURG



STEINHÄUSER
Denise
BGL BNP PARIBAS



SIEBENBORN ép. LOUIS
Marie-Jeanne
QUINTET PRIVATE BANK
LUXEMBOURG

GROUPE 5 Secteur des services et des autres branches



— **ALVES DA SILVA ép.
AZEREDO DOS SANTOS**
Maria Das Dores
WISAG



— **BACK**
Nora
OGBL



— **BAUMGARTEN**
Laurent
LUXAIR



— **EISCHEN-BECKER**
Véronique
OGBL



— **BORGESE**
Stéphanie
G4S SECURITY
SOLUTIONS



— **BOUALAM**
Karim
ADAM OFFERGELD



— **COSTANZI**
Mirka
ROTONDES



— **DA SILVA NEVES**
Sónia
BRAM -
CITY CONCORDE



— **DESHEULLES**
Denis
AUCHAN



— **DO ROSÁRIO SANTOS**
Antónia
CACTUS



— **BOUSSAÏD-ELGUI**
Imane
ZARA/ITX
LUXEMBOURG



— **GATTULLO**
Rachelle
CORA



— **JACQUEMART**
Stéphane
LUXEMBOURG
INSTITUTE OF SCIENCE
AND TECHNOLOGY



— **KRIER**
Joël
CARGOLUX AIRLINES
INTERNATIONAL



— **LOMBARDI**
Sylvie
CFL MULTIMODAL



— **LOPES DOS REIS**
Pedro
DEMY SCHANDELER



**M'HADHBI
Semia**
SODEXO



**MILTGEN
Maxime**
LSAP



**MUCCIANTE
Virginie**
UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG



**OURTH
Patrick**
CACTUS



**PANTELOUKA
Areti**
SES



**PAULY
Serge**
RTL



**PIREAUX
Yannick**
LUX AIRPORT



**ROLLING
Alain**
OGBL



**RUSSO
Joseph**
FERRERO TRADING
LUXEMBOURG



**SANTOS VENTURA
SALGUEIRO MAIA
Catarina**
DUSSMANN SERVICE



**THILL RODRIGUEZ ép.
CANAHUATE RODRIGUEZ
Dabeiba**
C.&A



**THOMA
Carole**
TR ENGINEERING

GROUPE

6 Administration publique et entreprises à caractère public du secteur des communications, de l'eau et de l'énergie



BIOT
Christian
ADMINISTRATION
COMMUNALE SANEM



BIRDEN
Frank
ADMINISTRATION DE LA
VILLE DE LUXEMBOURG



GEDITZ
Tom
ADMINISTRATION DES
PONTS & CHAUSSÉES



KELLER
Christian
ADMINISTRATION
COMMUNALE
ESCH-SUR-ALZETTE



KREMER
Pierre
ENCEVO



REUTER
Georges
ENCEVO



SCHOLZEN
Guy
ADMINISTRATION DES
PONTS & CHAUSSÉES



SCHWINNINGER
Joël
ADMINISTRATION DES
PONTS & CHAUSSÉES



BECKER
Nathalie
STÉFTUNG HËLLEF
DOHEEM



BLOM
Claude
CENTRE HOSPITALIER
DU NORD



CUNGS
Mathias dit Metty
HÔPITAUX ROBERT
SCHUMAN



GANTREL
Chantal
CENTRE HOSPITALIER
EMILE MAYRISCH



KAUFMANN
Sandra
CENTRE HOSPITALIER
LUXEMBOURG



KLAMM
Armand
HÔPITAUX ROBERT
SCHUMAN



KMIOTEK
Roman
CENTRE HOSPITALIER
LUXEMBOURG



LUPO
Roland
CROIX-ROUGE
LUXEMBOURGEOISE



MOLITOR
Catherine
CENTRE HOSPITALIER
EMILE MAYRISCH



MONTE
Fabia
FONDATION
LËTZEBUERGER
KANNERDUERF



PHILIPPART
Yves
ARCUS



SCALISE
Marie-Anne
DOHEEM VERSUERGT
HELP



GROUPE

8 Agents actifs et retraités des CFL

nos candidat-e-s



BIRTZ
Gaby
CFL



MELCHERS
Georges
CFL



MERENZ
Georges
CFL



THISSEN
Carlo
CFL
PENSIONNÉ



VANSTEENKISTE
Patrick
CFL



WENNMACHER
Nico
CFL
PENSIONNÉ

GROUPE **9** **Bénéficiaires d'une pension de vieillesse
ou d'invalidité**



**ANEN
Edmée**
PENSIONNÉE
(AMIPERAS)



**BAR
Eric**
PENSIONNÉ
(BRASSERIE DE
LUXEMBOURG MOUSEL-
DIEKIRCH SA)



**FARIA DA COSTA
Joaquim**
PENSIONNÉ
(NETTO-RECYCLING
NIEDERANVEN)



**FICKINGER
Alain**
PENSIONNÉ
(CENTRE HOSPITALIER
LUXEMBOURG)



**HOZAY
Marylène**
PENSIONNÉE
(ARCELORMITTAL)



**KINN
Alain**
PENSIONNÉ
(OGBL/CSL)



**KREMER
Henri**
PENSIONNÉ
(PAUL WURTH)



**PIZZAFERRI
René**
PENSIONNÉ
(OGBL/CSL)



**REDING
Jean-Claude**
PENSIONNÉ
(OGBL)



**SCHIMOFF
Serge**
PENSIONNÉ
(BIL)



**SCHNARRBACH
Wolfgang**
PENSIONNÉ
(DOMETIC)



**THOME
Chantal**
PENSIONNÉE
(HÔPITAUX ROBERT
SCHUMAN)

OGB♦L

— LE SYNDICAT

**Votez
liste**

2